CONDITIONS DU CLUB LORETTA 1888

Article 1 – Objet du Club
Le Club Loretta 1888 est une adhésion annuelle permettant à ses membres de bénéficier d'avantages exclusifs proposés par Loretta 1888 autour de ses produits et de son univers agricole.

Article 2 – Adhésion
L'adhésion au Club Loretta 1888 est ouverte à toute personne résident en Suisse Elle devient effective après validation de l'inscription et paiement de la cotisation annuelle.

Article 3 – Cotisation
La cotisation annuelle est fixée à CHF 79.– TTC. Elle est valable pour une durée de 12 mois à compter de la date d'adhésion. Le paiement s'effectue par facture, sans carte bancaire.

Article 4 – Durée et renouvellement
L'adhésion est valable 12 mois et ne se renouvelle pas automatiquement. Un rappel pourra être envoyé avant l'échéance, sans obligation de renouvellement.

Article 5 – Avantages des membres
Les membres du Club bénéficient notamment :
- de remises réservées aux membres
- d'un accès prioritaire à certaines ventes
- d'un cadeau annuel
- d'une livraison offerte une fois par an
- d'invitations à des événements ou dégustations.

Les avantages sont personnels, non cessibles et non cumulables avec d'autres promotions ponctuelles.

Article 6 – Codes promotionnels
Les codes promotionnels fournis dans le cadre du Club sont strictement réservés aux membres actifs. Loretta 1888 se réserve le droit de désactiver un code en cas d'usage abusif ou après expiration de l'adhésion.

Article 7 – Cercle privé Whatsapp
Les membres peuvent, s'ils le souhaitent, rejoindre un cercle privé WhatsApp réservé aux membres du Club. L'accès est facultatif et les membres peuvent quitter le groupe à tout moment. Ce canal est destiné au partage d'informations liées à la vie du domaine et du Club, sans communication commerciale intensive.

Article 8 – Résiliation
L'adhésion peut être résiliée à tout moment par simple demande écrite. Aucun remboursement de la cotisation annuelle ne pourra toutefois être exigé après validation de l'adhésion.

Article 9 – Modification des conditions
1888 se réserve le droit de modifier les présentes conditions, sous réserve d'en informer les membres.

Article 10 – Droit applicable
Les présentes conditions sont soumises au droit suisse.